



BAREME DES HONORAIRES DE VENTE

Transactions sur immeubles d'habitation :

Les honoraires de transaction ne pourront être inférieurs à 6.000 € T.T.C.

PRIX NET VENDEUR PAR TRANCHES DE PRIX NON CUMULATIVES	FORFAIT ou POURCENTAGE DU PRIX DE VENTE net vendeur
De 0 à 60.000 €	6.000 €
De 60.001 € à 150.000 €	8 %
De 150.001 € à 250.000 €	7 %
De 250.001 € à 350.000 €	6 %
De 350.001 € à 500.000 €	5,5 %
Au-delà de 500.000 €	5 %

Transactions sur immeubles autre que d'habitation :

10 % H.T. du prix de vente H.T.

Avis de valeur / Estimations :

Les estimations sont offertes.